

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



LAUXERA HEALTHTECH RU (ISIN: FR001400A6V6)

Compartiment de la SICAV PERGAM FUNDS géré par PERGAM

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire sur les marchés des actions internationales, l'objectif de gestion du compartiment Lauxera HealthTech est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index), en investissant dans des actions ou titres de fonds propres de sociétés internationales et de toutes tailles de capitalisation qui opèrent dans le secteur de la santé et en mettant en œuvre une stratégie extra-financière ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) selon une approche Best-in-Univers. L'actif est composé à hauteur de 90% minimum en actions.

Le compartiment prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. Le compartiment ne poursuit pas un objectif d'investissement durable, il fait uniquement la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Politique d'investissement

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire principalement exposée aux marchés des actions internationales de l'univers de la santé.

Ce compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions ou titres de fonds propres (certificat, titres participatifs...) de sociétés internationales sélectionnées par l'équipe de gestion pour leur stratégie inhérente au secteur de la santé. L'univers d'investissement est composé d'émetteurs appartenant à l'indice MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index) et l'indice l'indice Russell 3000 Health Care Total Return (code Bloomberg : RGUSHR Index).

L'équipe de gestion s'autorise à investir jusqu'à 10% de l'actif net du compartiment dans des actions de sociétés du secteur de la santé ne faisant pas partie de l'indice de référence, cela lui permettra par exemple de pouvoir participer à des introductions en Bourse (IPO).

Le compartiment est géré activement et a pour objectif sur son horizon de placement recommandé de participer à la hausse des marchés d'actions internationaux sans contrainte indicelle.

Le compartiment sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif sur des actions (titres vifs) du secteur de la santé, de toute taille de capitalisation (dont 30% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros)), de toutes zones géographiques, y compris dans des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique Latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est.

Le degré d'exposition actions du compartiment est compris entre 50% et 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Du fait de son caractère d'investissement en actions internationales, l'exposition au risque de change hors zone Euro pourra atteindre 100% de l'actif net du compartiment.

PERGAM intègre l'analyse ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement.

La sélection repose sur les notations ESG fournies par un fournisseur de données externes qui, à l'échelle des entreprises, va évaluer les efforts des

entreprises pour traiter les problèmes liés aux critères attachés à son industrie d'appartenance.

Une approche Best-in-Univers est appliquée en favorisant les sociétés/émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de l'univers d'investissement aboutissant ainsi à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%.

A titre d'illustration :

- pour le critère environnemental : existence d'un engagement à la réduction des émissions de CO2, d'un contrôle de la performance environnementale de l'entreprise
- pour le critère social : liberté et possibilité d'association du personnel et taux de rotation du personnel
- pour le critère de gouvernance : niveau d'indépendance de la direction et taux de femme au sein de la direction.

L'approche ESG repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

Les principales limites de cette analyse reposent sur la qualité et la disponibilité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde en fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.

La part des émetteurs en portefeuille faisant l'objet d'une analyse extra-financière est de 90% minimum.

Le processus de sélection est structuré autour de multiples sources d'informations : analyses broker, analyses sectorielles, analyses techniques...

L'analyse sera également effectuée en comparant les ratios de valorisations (EV/EBITDA, Marge, PER, PEG...) et les perspectives de croissance (Croissance du chiffre d'affaires) par rapport au secteur de la santé et en particulier par rapport aux ratios des indices représentatifs du secteur que sont le MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index) et le Russell 3000 Health Care Total Return (code Bloomberg : RGUSHR Index).

Une attention particulière sera portée sur les analyses des fournisseurs et des clients des entreprises sélectionnées. La sélection qui en découle traduit les plus fortes convictions de l'équipe de gestion.

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de marché actions ou de change de façon discrétionnaire et non systématique. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

LAUXERA HEALTHTECH est compartiment de capitalisation II pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans.

La devise de souscription est le dollar américain.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.) et des jours fériés en France.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible							A risque plus élevé	
Rendement potentiellement plus faible		Rendement potentiellement plus élevé						
1	2	3	4	5	6	7		

Explication de l'indicateur et ses principales limites

- L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du Fonds.
- Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Le Compartiment appartient à la catégorie 6 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous.

• Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Compartiment ou exposer le Compartiment à des pertes. • La valeur des actions ou de titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements des marchés boursiers quotidiens.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur • En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.

• **Risque de contrepartie** : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

• **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

• **Risque de liquidité** : lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,00%	Les « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à la performance de MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index) sur l'exercice.	Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index), fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.
		En cas de sous-performance par rapport à l'actif de référence, la période d'observation sera prolongée d'une année afin que toute la sous-performance passée soit rattrapée avant que de nouvelles commissions de surperformance ne deviennent éligibles. Les sous-performances passées antérieures à cinq années et non encore compensées sont effacées et sortent de l'historique de manière glissante. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance La commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du compartiment. Il est donc possible que le compartiment rémunère la société de gestion par une commission de surperformance, alors même que la valeur liquidative du compartiment affiche une performance négative sur l'exercice considéré.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.pergam.net

Performances passées

Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'Action RU du compartiment : 27/02/2023

Devise de référence : USD

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2024

Informations pratiques

Nom du dépositaire : ODDO BHF SCA

Nom du conseiller : LAUXERA CAPITAL PARTNERS

Le conseiller effectue des recommandations d'investissement auprès de PERGAM qui en tant que société de gestion demeure responsable des décisions d'investissement au sein du compartiment.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de PERGAM 28 Rue Bayard - 75008 PARIS.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de PERGAM ou sur le site internet www.pergam.net et sur les sites d'informations financières. Le compartiment est constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.pergam.net.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de PERGAM ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PERGAM a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant www.pergam.net. Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Ce compartiment est agréé en France et règlementé par l'AMF.

PERGAM est agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/03/2023**